



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

14 avril 2023 ■ Vol. 51 # 16

MOT DU PRÉSIDENT



Dans mon dernier mot du président, je vous indiquais que j'étais allé manifester à Québec en front commun pour signifier la fin de notre convention collective. Or, nous avons eu également des rencontres pour faire état de la négociation, le gouvernement ayant procédé à de nouveaux dépôts.

Premièrement, le 31 mars, nous avons eu une rencontre sur le dépôt des nouvelles offres patronales. Pour débiter, précisons que ce n'était pas de nouvelles offres, mais plutôt des précisions sur les matières intersectorielles. Le Conseil du trésor a précisé qu'un nouveau dépôt sectoriel aura lieu, j'y reviendrai. Donc, pour les offres salariales, il n'y a pas de changement, soit 9 % sur 5 ans. En ce qui concerne la retraite par contre, la partie patronale a précisé sa vision de tenir compte des changements à la Régie des rentes du Québec, en indiquant la nouvelle formule qu'elle entend utiliser, soit une baisse du pourcentage pour chaque année à partir de janvier 2025, ce dernier passant de 2 % à 1.4 %. C'est un peu plus compliqué, mais nous vous donnerons toute l'information ultérieurement. Déjà, lors du prochain conseil des personnes déléguées, je ferai une présentation plus exhaustive et ensuite ce sera à tous les membres d'avoir de l'information.

De plus, comme je vous l'ai dit, le Conseil du trésor a également procédé à un dépôt sectoriel le 5 avril. La partie patronale, encore une fois, indiquait qu'elle s'attendait à un développement, à du mouvement, mais après la lecture des offres, ce sont de simples précisions sur les dépôts antérieurs. Rien de nouveau. Rapidement, la partie patronale vous offre pour sa priorité 1 sur l'attraction et la rétention de permettre de l'assignation à des formations en dehors du 200 jours et également de vous permettre de vous concerter, selon les besoins déterminés par la direction! Car, pour la partie patronale, le développement personnel collectif est une priorité majeure. Pour leur orientation 2, la réussite des élèves,

elle veut revoir la pondération à priori et enlever les motifs de dépassement. L'orientation 3 sur l'organisation du travail, traite de revoir le temps moyen au secondaire, de retirer l'amplitude en FP et d'élargir la semaine de travail en FP et en FGA. Le seul sujet sur lequel on s'entend est de revoir tout le chapitre sur la rémunération. Enfin, l'orientation 4 sur l'adaptation aux nouvelles réalités, se résume à augmenter la présence au travail et développer les modes d'enseignement alternatif, donc l'enseignement à distance.

Alors, autant au sectoriel qu'à l'intersectoriel, il n'y a rien de bien réjouissant dans les offres patronales.

Je vous rappelle qu'une présentation plus détaillée sera faite à vos personnes déléguées et qu'ensuite nous vous informerons de l'état des négociations. Je vous invite également à consulter la section négociation sur notre site Internet (www.ses-csq.com).

Consultations

Pour plusieurs, vous êtes à revoir votre projet éducatif. Quel que soit le processus que vous avez utilisé pour faire cette mise à jour, je vous rappelle que, comme tous les sujets qui doivent être soumis à la consultation, c'est l'organisme vous représentant, soit votre conseil syndical, qui peut procéder à cette consultation. Je vous invite à vous référer au document que nous vous avons déjà présenté, disponible sur notre site Internet : [Consultation 4-3.03](#).



Jean-François Boivin, président

RREGOP ET RACHATS

Les personnes ayant bénéficié d'un congé sans traitement de plus de 20 % au cours de la dernière année (incluant le congé parental) peuvent demander à racheter ce service aux fins de leur régime de retraite. Lors du rachat, il faudra racheter sa part, ainsi que celle de l'employeur, et ce, dans les six mois qui suivent la fin de l'absence. En ce qui concerne les congés sans traitement prévus au chapitre des droits parentaux, ils sont soumis à des règles de rachat particulières. L'enseignante ou l'enseignant rachète uniquement sa part de cotisation. Après le délai de six mois, il est quand même possible de racheter, mais le coût est plus élevé. C'est auprès de votre employeur que vous devez faire la demande de votre rachat en communiquant avec :

- 👤 Mme Suzie Lachance au poste 5244 pour les noms de famille débutant par A - G
- 👤 Mme Amélie Benoît au poste 5236 pour ceux de H à Z.

Action-mobilisation

Le jeudi 6 avril, vous avez porté le chandail des négos pour la première fois! Cette même journée en début d'après-midi, un petit présent ainsi qu'un message ont été remis à Mme Laforest, soit : « *Le personnel de l'éducation mérite mieux qu'un petit coco.* » Votre président, M. Boivin, a également donné des entrevues à la télévision. Vous avez quelques photos de ces actions ci-dessous.

Nous sommes maintenant rendus à envoyer un message rigoureux sur la composition des groupes. Vos personnes déléguées vous ont transféré un courriel pour répondre à un sondage portant sur la composition des groupes. Il est très important de le remplir, puisque ce sont vos résultats qui alimenteront les négociateurs pour la prochaine convention collective.

Julie Gagné, responsable de l'action-mobilisation

En résumé :

Mardi : Port du t-shirt

Sondage : [composition groupes](#)
(date limite : 24 avril 2023)



ENQUÊTE SUR L'IMPACT DES PROGRAMMES ET DES MESURES

D'INSERTION PROFESSIONNELLE CHEZ LES ENSEIGNANTS NOVICES

L'entrée dans la carrière enseignante est un moment crucial porteur d'enjeux importants. Il est donc fondamental de mieux comprendre la réalité vécue durant cette phase et d'offrir un soutien approprié. Cinq chercheuses et chercheurs de l'Université de Sherbrooke mènent une enquête sur l'impact des programmes et des mesures d'insertion professionnelle auprès des enseignants.

Pour répondre à cette enquête de grande pertinence sociale et scientifique, vous devez avoir entre six mois et sept années d'expérience d'enseignement au Québec (entrée en fonction entre l'année scolaire 2015-2016 et 2022-2023), que vous ayez participé ou non à un programme d'insertion professionnelle. Cette enquête peut impliquer jusqu'à 40 minutes de votre temps et il est possible de la remplir en plusieurs moments. Afin d'accéder à cette enquête en ligne, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Enquête sur les impacts des programmes et des mesures d'insertion professionnelle chez les enseignants novices](#). La date limite pour y répondre est le 30 avril 2023.

En guise de remerciement pour votre participation, 25 cartes-cadeaux virtuelles d'une valeur de 50 \$ chacune seront tirées parmi les personnes qui auront répondu à l'ensemble des questions. Ces cartes-cadeaux sont échangeables dans une librairie du réseau Les libraires ou sur leslibraires.ca/. Les résultats de cette recherche contribueront à la réflexion collective sur les actions les plus efficaces pour favoriser, de manière durable, l'insertion et la persévérance dans la profession. Nous vous invitons à y répondre en grand nombre.

RECHERCHE CANDIDATS ENSEIGNANTS – COMITÉ D'ENQUÊTE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Récemment, le ministre de l'Éducation a sollicité la collaboration de la FSE pour le recrutement de candidates et candidats afin de siéger aux comités d'enquête formés en vertu des articles 28 et 34.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Le mandat du comité d'enquête est de déterminer si l'enseignante ou l'enseignant a commis une faute grave à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la fonction enseignante. Conformément à l'article 28 de la LIP, chaque comité doit être formé de trois membres, dont un choisi au sein du personnel enseignant.

Si vous êtes intéressés à siéger à ce comité, veuillez nous donner votre nom avant le 12 mai par courriel : ses@lacsq.org.

SUIVI SST

Le lundi 3 avril dernier, une rencontre du comité central SST a eu lieu. À la suite du départ de Mme Aubin, c'est Mme Jany Lambert, enseignante à l'école La Source qui poursuit son mandat au sein du comité. En ce qui concerne le répertoire des risques, les écoles primaires et secondaires sont presque terminées et le CSS conserve le cap de la fin de l'année pour terminer son mandat. Pour la FGA, deux des cinq pavillons sont faits. C'est l'automne prochain que les trois autres pavillons de la FGA et ceux de la formation professionnelle que l'analyse des risques sera complétée. Par la suite, débutera l'inspection des milieux.

Un nouveau chargé de projet a été nommé, c'est maintenant la coordonnatrice en SST, Lisa-Marie Chassé. Nous vous rappelons que c'est Mme Karine Laliberté qui vous représente et avec qui vous pouvez communiquer pour toutes questions en lien avec la santé et la sécurité du travail. Vous pouvez la joindre au 418-698-5000, poste 5343 ou par courriel : rep.trav-sst@csrsaguenay.qc.ca

Info express

Agenda

Conseil des personnes déléguées

Date : 18 avril 2023

Début : 18 h 30, inscription : 18 h

Lieu : Hôtel Le montagnais

FORUMS CITOYENS

PARLONS ÉDUCATION

2023

Dans notre région, le Forum citoyen **Parlons éducation** aura lieu les **21 et 22 avril** à Chicoutimi (local P0-5000 de l'UQAC) et les **5 et 6 mai** à Alma (Colab du Collège d'Alma).

Pour plus de détails ou vous inscrire, visitez le site : www.parlonseducation.ca